

Nouveau guide

DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS 2025

Accompagnement CPias



Journée régionale
24 mars 2026

Groupe de travail “Déchets”

Inter-CPias (17 régions), ARS (3 régions), ANAP (2 experts)



PACA	FENOGLIO- ORSINI	Valérie
Aquitaine	PLAIRE	Sandrine
Cenre Val de Loire	NOEL	Sylvaine
Normandie	BORGEY	France
Normandie	LEMONNIER	Anne-laure
Normandie (ARS)	LEDUNOIS	Bérengère
Ile de France	NOURRY	Christele
Ile de France	GAUDICHON	Agnès
Bourgogne Franche Comté	ROUSSEAUX	Isabelle
Pays de Loire	BODET	Nathalie
Auvergne Rhône Alpes	BAUD	Olivier
Océan Indien	AVRIL	Catherine
Grand Est	MECHKOUR	Sophie
Bretagne	NIMUBONA	Donavine
Hauts de France	LOCHER	Gwenaelle
Bretagne	GEFFRAULT	Cécile
Guadeloupe	ZUBAR	Antony
Martinique	CAZETTE	Christophe
Martinique (ARS)	HONORE	Sarah
Martinique (ARS)	CHAVIGNY-DE-LACHEVROTIERE	Fanny
Guyane (ARS)	HO-A-CHUCK	Michèle
Guyane	KOUASSI	Pétronille
Occitanie (ARS)	VERON	Claire
Occitanie	DUCHEIN	Patrick
Occitanie	SARIVIERE	Emmanuelle
Occitanie	CANOUET	Sandrine
Expert	CARENCO	Philippe
ANAP	ALLIÈS	Cédric

1^{ère} ETAPE

- Support pédagogique commun
- Communications en région vers les professionnels de santé (*webinaires, journées...*)

Site internet des CPias et du
RePia
Automne 2025

ONLINE

1



La réglementation
en vigueur

2



La rédaction

Retour sur 3 ans
de travail

3



Le guide
Les essentiels

4



La mise en oeuvre

A partir de
situations de soins



Terminologie réglementaire

Parler la même langue pour se comprendre

- **DAOM ou DASND** : pas d'existence réglementaire -> **DAE autres** (que DRCT ou DRR)
- **Tri sélectif** est un pléonasme -> **Collecte séparée**
- **Stockage des déchets** n'est utilisé que pour la décharge -> **entreposage**
- Un **DASRIA** (assimilé) est un déchet de même définition que le DASRI mais produit par toute autre activité que le soin (*exemple tatouage, thanatopraxie, recherche, chirurgie esthétique*)
- **Un déchet assimilé est un déchet d'activité économique** collecté par le service public de gestion des déchets (qui enlève également les déchets ménagers)



Equipement de protection individuelle (EPI)

Art R 4311-8 du Code du travail

Dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa sécurité ou sa santé au travail.

Un EPI doit être certifié conforme au règlement européen

Marquage CE

Règlement UE 2016/425 Conditions de mise sur le marché des EPI

Norme garantissant les performances en matière de protection

Evaluation par un organisme indépendant

1

La réglementation
en vigueur



Catégories d'EPI contre le risque infectieux

Protection respiratoire : appareil de protection respiratoire FFP2

Protection vestimentaire : combinaison EN 14126

Protection oculaire et faciale : lunettes, écran facial conformes EN 166

Protection des mains : gants de protection conformes EN ISO 374-5

Protection des pieds : surbottes normalisées EN 14126





Compléments vestimentaires ou articles complémentaires

- Surblouses, charlottes, surchaussures sans normes
- Pas de marquage CE, pas de certification en tant qu' EPI
- Mais dispositifs médicaux parfois (DM) : masque chirurgical, surblouses $\pm$ DM , tabliers $\pm$ DM
- Pas de marquage CE, pas de certification en tant qu' EPI
- Utilisés pour limiter la contamination de la tenue ou de l'environnement

DM
ou non



DM
ou
non

DM

DM
ou non

DM
ou
non



Cette personne ne porte AUCUN EPI



Compléments vestimentaires ou articles complémentaires

Equipement	Statut réglementaire	Norme applicable	Usage	Marquage CE	Type de déchets
Appareil de Protection Respiratoire (FFP1/FFP2/FFP3)	EPI	EN 149	Risque d'inhalation d'agents biologiques	Oui	DASRI
Masque à usage médical	DM	EN 14683	Protection gouttelettes	Oui	DAE/DASRI
Gants résistants à la pénétration d'agents biologiques	EPI	EN ISO 374-5	Risque infectieux par contact direct	Oui	DASRI
Combinaison intégrale	EPI	EN 14126	Risque infectieux par contact direct ou projection	Oui	DASRI
Casque chirurgicale	DM	EN 13795	Habillage "stérile" (salles d'intervention, actes invasifs) et protection contre les projections de liquides bio.	Oui	DAE/DASRI
Surbottes	EPI	EN 14126	Risque de projections, sols contaminés	Oui	DASRI
Surblouses	Complément vestimentaire		Protection de la tenue	Non	DAE/DASRI
Surchaussures	Complément vestimentaire		Limiter dépôt sur sols/environnement	Non	DAE/DASRI
Tablier	Complément vestimentaire		Protection de la tenue	Non	DAE/DASRI
Lunettes de protection	EPI	EN 166	Protection oculaire	Oui	Réutilisable/ procédure spécifique REB



Conclusion : quoi de neuf ?

Pas de changements internationaux sur les déchets dangereux
Pas de changement dans le Code de la Santé Publique

Rien n'a changé dans la réglementation des DASRI

MAIS

Le guide de 2009 est caduque

Interprète très largement le code de la santé publique (risque psycho-émotionnel)
N'a pas suivi l'évolution des lois environnementales

Le nouveau guide de 2025

Suit de près le Code de la santé publique
Respecte la terminologie générale des déchets et les lois environnementales

1



La réglementation
en vigueur

2



La rédaction
Retour sur 3 ans
de travail

3



Le guide
Les essentiels

4



La mise en oeuvre
A partir de situations
de soins



SIGLE	Signification
DAE	Déchets d'Activités Économiques
DAS	Déchets d'Activités de Soins
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à risques infectieux
DASRIA	Déchets d'Activités de Soins à risques infectieux et Assimilés <i>(produits en dehors des soins et/ou par des professionnels non soignants et possédant les caractéristiques de DASRI)</i>
DASRIe	Déchets d'Activités de Soins à risques infectieux et électronique
DRCT	Déchets à risques chimiques et toxiques
DRR	Déchets à risques radioactifs
PAOH	Pièces Anatomiques d'Origine Humaine



CARACTÉRISER LES DASRI: définitions



Un DASRI correspond à :

- un **déchet provenant**, ou ayant eu un **contact direct** avec un **foyer infectieux avéré** ou **suspecté** (*micro-organismes groupes 2 à 4*)

Ou

- un **déchet fortement imprégné** de sang, de sécrétions ou d'excrétions **avec risque d'écoulement**

Autres types de DAS devant suivre la filière DASRI :

- **tous les matériels et matériaux perforants, piquants, coupants** (*en contact ou pas avec un produit biologique : aiguille, lame, mandrin...*)
- **les produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés ou arrivés à péremption**
- **les déchets anatomiques humains en tant que fragments non aisément identifiables**

Pas de liste exhaustive de dispositifs éligibles à la filière DASRI. L'évaluation est réalisée par le professionnel en tenant compte de la nature de l'objet (OPCT...), du danger infectieux avéré et du risque par contact direct entre l'objet et le foyer infectieux.



CARACTÉRISER le RISQUE INFECTIEUX : évaluation par le professionnel de santé

La caractérisation du risque infectieux, suspecté ou avéré, s'effectue par le producteur de soins après une évaluation clinique (*signes locaux voire généraux*) et/ou diagnostique (*analyse microbiologique*)

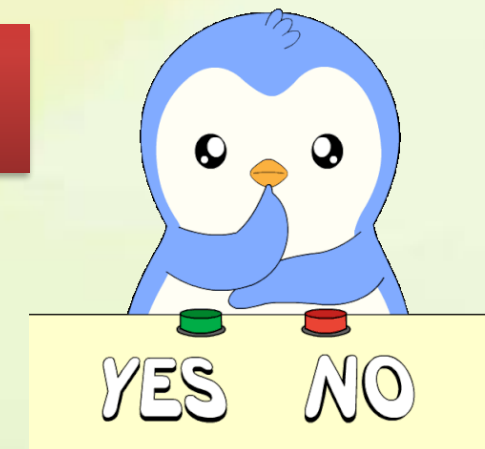
Les DASRI contiennent des micro-organismes viables ou leurs toxines, dont on sait ou dont on a de bonnes raisons de croire qu'en raison de leur nature, de leur quantité ou de leur métabolisme, ils causent la maladie chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants

En cas de suspicion d'infection ou d'infection avérée après évaluation par le professionnel, les déchets ayant été en contact avec le site en cause du patient doivent être orientés vers la filière de gestion des DASRI

-> En aucun cas, un DASRI ne doit se trouver dans une autre filière



ARBRE DECISIONNEL DAS DASRI



Le déchet est :
Perforant, piquant, tranchant ?
Un déchet anatomique (non reconnaissable) ?
Un produit sanguin périmé ou incomplètement utilisé ?

OUI

NON

Colonisation, flore, microbiote,
(avec ou sans BMR-BHR) ne
correspondent pas au terme
« site infectieux »

Le déchet provient ou était en
contact avec un site infectieux*
possible ou confirmé ?

OUI

NON

Le déchet contient
un liquide biologique, du sang...

OUI

NON

Le liquide biologique (sang...) est en quantité présentant un
risque d'écoulement ?

OUI

NON





Ne sont donc pas considérés comme DASRI



- Les DAS **qui ne proviennent pas d'un foyer infectieux avéré ou suspecté** de multiplication active d'agents biologiques pathogènes après évaluation clinique et/ou microbiologique
- les DAS ou DM issus d'un patient présentant une infection, **mais qui n'ont pas été en contact** avec le foyer infectieux avéré ou suspecté
- les DAS ou DM **qui ont perdu les propriétés de risque infectieux** par un prétraitement par désinfection ou provenant d'un patient guéri de son infection
- Les DAS ou DM **qui ne sont pas fortement imprégnés** de sang, de sécrétions ou d'excrétions ou d'un autre liquide biologique **ne présentent pas de risque d'écoulement**



Responsabilité du professionnel producteur

Vous produisez des déchets ? ... vous êtes tenu d'en assurer le tri et la gestion



Vous devez caractériser le déchet :

- DASRI
- DRCT (cf. tome 2 du guide à paraître)
- DRR (cf. tome 2 du guide à paraître)
- Déchet autre que DASRI, DRCT, DRR:
non dangereux, ex: papier, carton, plastique...
dangereux, ex: piles, équipement électrique...

RAPPEL

Vous êtes acteur de la filière
d'élimination des DASRI ?

Le guide rappelle les dispositions relatives **au transport de matières dangereuses**, les **modalités de gestion des DASRI** ainsi que les spécificités s'appliquant aux **installations de collecte, de regroupement et de traitement des DASRI**



Responsabilité du professionnel producteur

Le producteur de DASRI doit :

- **Analyser et évaluer** le risque, tout au long de la filière de gestion
- Établir une **convention* écrite et signée** afin de confier ses déchets pour transport et élimination *(contenu fixé par l'arrêté du 07 septembre 1999)*
- Disposer d'un **bordereau de suivi** lors de la prise en charge de ses déchets
->**Formulaire CERFA n°11351*04 ou 11352*04 (si regroupement)**

Le suivi des DASRI assuré par bordereau papier est
en cours de dématérialisation
via l'outil Trackdéchets



**La convention doit être distincte d'un marché public ou d'une offre associée*



Convention = Marché

Le contrat ou le marché conclu avec le prestataire en charge de la collecte et de l'élimination des DASRI peut remplacer la convention

si l'ensemble des informations obligatoires mentionnées à l'annexe 1 de l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif au contrôle des filières d'élimination y figure

(dont : nature des déchets et déchets exclus, modalités et fréquence de collecte, site d'élimination, responsabilités respectives ...)



Comment éliminer les DASRI ?

CONDITIONNEMENT & TRI

- Couleur dominante **jaune**
- Importance du **bon choix de l'emballage** (*primaire, secondaire*)
- Principe du tri à la source et au plus près du patient
- **Évaluation du risque** pour optimiser le tri

ENTREPOSAGE & REGROUPEMENT

- Respect des modalités **d'entreposage en fonction de la quantité de DASRI** produite (*locaux intermédiaires et centralisés*)

TRANSPORT & TRAÇABILITÉ

- Relève du transport de matières dangereuses « ADR »*
- Obligation de désigner un conseiller à la sécurité
- Formulaire cerfa n° 11351*04 ou n°11352*04 (si regroupement) ou trackdéchets

*arrêté du 29 mai 2009

INCINÉRATION ou PRÉTRAITEMENT par DÉSINFECTION

- **Bordereau de suivi obligatoire** pour tout DASRI entrant

Tableau 3. Durée maximale entre la production des déchets et leur incinération/prétraitement ou leur enlèvement.

Quantité de Dasri (d) produite sur un même site	Durée maximale entre la production des déchets et leur incinération ou prétraitement par désinfection
d > 100 kg/semaine	72 h
15 kg/mois < d ≤ 100 kg/semaine	7 jours
5 kg/mois < d ≤ 15 kg/mois	1 mois
	6 mois pour les Dasri perforants exclusivement

Quantité de Dasri (d) produite sur un même site	Durée maximale entre la production des déchets et leur enlèvement
d ≤ 5 kg/mois	3 mois
	6 mois pour les Dasri perforants exclusivement

Tableau 4. Durée maximale entre l'évacuation des déchets du lieu de production et leur incinération ou prétraitement par désinfection.

Quantité de Dasri (d) regroupée dans un même lieu	Durée maximale entre l'évacuation des déchets du lieu de production et leur incinération ou prétraitement par désinfection
d > 100 kg/semaine	72 h
15 kg/mois < d ≤ 100 kg/semaine	7 jours
d ≤ 15 kg/mois	1 mois
	6 mois pour les Dasri perforants exclusivement



Le délai d'élimination démarre à la fermeture du contenant => adapter taille du contenant au contenu afin d'éviter une trop longue présence de DASRI mous/solides/liquides dans le contenant



DASRI : le choix du bon conditionnement

Focus sur l'emballage primaire

DASRI solides non perforants
dits « mous »



Caisse avec sac
plastique intérieur



DASRI solides
non perforants
dits « mous »

DASRI liquides collectables
(gélifiés et/ou conditionnés)*

**si suffisamment de matériau absorbant
est présent au sein de l'emballage
pour absorber la totalité du liquide*



Sac pour DASRI mous
ou sac en papier doublés
intérieurement de plastique*



DASRI perforants(ou piquants,
coupants, en vrac non
conditionné)

DASRI solides non perforants
dits « mous »

DASRI liquides collectables
(gélifiés et/ou conditionnés)



Emballages pour déchets
perforants (ou piquants-
coupants)



DASRI liquides collectables
(gélifiés et/ou conditionnés)

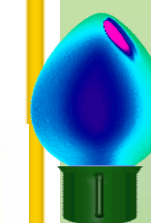
DASRI liquides
(recueillis, puis non gélifiés)



Emballages
pour DASRI liquides



Si homologué pour
le transport des
liquides





Les pièces anatomiques

D'origine humaine

- **« organes ou membres aisément identifiables par un non spécialiste »**
- Incinération en crématorium autorisé*
- Bordereau de suivi et registre nominatif obligatoire
- *Cas particulier:*
Placentas filière DASRI sauf si utilisés à des fins thérapeutiques ou scientifiques

D'origine animale

- **Ne sont pas assimilés à des déchets, dangereux ou DASRI** au titre de la réglementation UE
- Incinération
- Service public de l'équarrissage (SPE)

* Article R 1335-11 du Code de la Santé Publique

ÉLIMINATION ULTIME DES DASRI

Il existe 2 modalités de traitement des DASRI :

Incinération à 850° C en installation ICPE*

- objectif de valorisation énergétique

Prétraitement par désinfection (banalisation)

- objectif de valorisation par recyclage, énergétique...

NB : certains DASRI ne sont pas éligibles au prétraitement :

- déchet susceptible de renfermer des ATNC
- déchet de médicaments anticancéreux
- déchet susceptible de nuire au fonctionnement des appareils de désinfection (prothèse en titane, grandes pièces métalliques...)
- déchets avec propriété de danger de H1 à H8 & H10 à H15
- déchets contenant des résidus de médicaments

*ICPE installation Classée pour la Protection de l'Environnement

l'anap agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale **Banaliseur DASRI - Outil d'aide à la décision**

Volet / onglet	Contenu de l'onglet	Votre synthèse (après renseignement des 3 onglets)
ECONOMIQUE	Collecte DASRI classique vs. installation d'un banaliseuse DASRI : comparez l'impact économique des 2 configurations.	0
SOCIAL	Questions à se poser avant de mettre en œuvre un banaliseuse DASRI : remplissez-vous les conditions d'installation ?	0
ENVIRONNEMENTAL	Questions à se poser sur le volet environnemental et estimation de l'impact environnemental majeur du banaliseuse.	0

Élimination des DASRI par banalisation : prenez la bonne décision

1



La réglementation
en vigueur

2



La rédaction
Retour sur 3 ans
de travail

3



Le guide
Les essentiels

4



La mise en oeuvre
A partir de situations
de soins



4

La mise en œuvre

A partir de

situations de soins



Orientation des déchets d'activités de soins

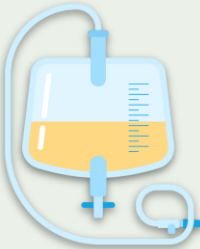
Mises en situations





Tous secteurs de soins

ES/ ESMS/Ville

N°	Situation de soins	Caractérisation du risque infectieux : Foyer infectieux / écoulement	Exemple de déchets produits	Filière d'élimination	Commentaire
1	 Prélèvement sanguin	Absence de foyer infectieux Absence de risque d'écoulement de liquide biologique	Compressees souillées de sang, gants	Déchets d'activité économiques (DAE) autres que DASRI, DRCT et DRR non dangereux	Hors déchets perforants, (piquants, coupants tranchants)
2	Retrait d'un cathéter veineux périphérique	Absence de foyer infectieux Absence de risque d'écoulement de liquide biologique	Gants, cathéter et compressees souillées de sang	DAE	
3	 Retrait d'une sonde urinaire avec sac collecteur vidangeable	Absence de foyer infectieux Absence de risque d'écoulement de liquide biologique	Sonde urinaire	DAE	Vider le sac collecteur avant retrait de la sonde
		Absence de foyer infectieux mais colonisation urinaire (ECBU+) Absence de risque d'écoulement de liquide biologique	Sonde urinaire	DAE	
		Foyer infectieux suspecté (symptômes cliniques et ECBU en cours) Absence de risque d'écoulement de liquide biologique	Sonde urinaire	DASRI	
		Foyer infectieux avéré (symptômes cliniques et résultats ECBU +) Absence de risque d'écoulement de Liquide biologique	Sonde urinaire	DASRI	
4	Retrait d'une sonde urinaire avec sac collecteur intégré non vidangeable (ex: sondage évacuateur)	Absence de foyer infectieux Risque d'écoulement de liquide biologique	Sonde urinaire avec sac collecteur intégré non vidangeable	DASRI	Risque d'écoulement lors de la collecte et du traitement des déchets

N°	Situation de soins	Caractérisation du risque infectieux Foyer infectieux / écoulement	Exemple de déchets produits	Filière d'élimination	Commentaires
5	 Change d'une protection souillée chez un patient/résident présentant une diarrhée	Foyer infectieux avéré : diagnostic microbiologique avec ou sans risque d'écoulement de liquide biologique	Déchets au contact du foyer infectieux : protection souillée de selles, gants, gants de toilette, tablier souillé ...	DASRI	
			Déchets sans contact avec le foyer infectieux : tablier non souillé ...	DAE	
		Foyer infectieux suspecté : diarrhée sans identification du germe avec ou sans risque d'écoulement de liquide biologique	Déchets au contact du foyer infectieux probable : protection souillée de selles, gants, gants de toilette...	DASRI	
			Déchets sans contact avec le foyer infectieux : tablier non souillé ...	DAE	
6	Change d'une protection souillée chez un patient/résident porteur d'une BMR /BHRe	Absence de foyer infectieux mais colonisation des selles Absence de risque d'écoulement de liquide biologique	Change souillé de selles	DAE	
7	Toilette d'un patient/résident grippé	Foyer infectieux avéré : PCR grippe + Absence de risque d'écoulement de liquide biologique	Déchets souillés par des gouttelettes provenant du foyer infectieux : masque à usage médical porté par le patient/résident	DASRI	
			Déchets non souillés par des gouttelettes provenant du foyer infectieux : masque porté par le soignant, gants, tablier ...	DAE	

N°	Situation de soins	Caractérisation du risque infectieux : Foyer infectieux / écoulement	Exemple de déchets produits	Filière d'élimination	Commentaires
8	Pansement post-opératoire présentant un suintement	Absence de foyer infectieux Absence de risque d'écoulement de liquide biologique	Pansement souillé, compresses, gants, tablier...	DAE	
9	Pansement sur cicatrice gonflée, cartonnée, avec suintement	Foyer infectieux suspecté : signes cliniques d'infection locale Absence de risque d'écoulement de liquide biologique	Déchets ayant été en contact avec le foyer infectieux suspecté : pansement souillé, compresses	DASRI	Gants / pinces UU si contact direct avec foyer infectieux
			Déchets n'ayant pas été en contact avec le foyer infectieux suspecté : gants, tablier...	DAE	
10	Pansement d'abcès avec écoulement	Foyer infectieux avéré : signes cliniques d'infection locale, diagnostic microbiologique Risque d'écoulement de liquide biologique	Déchets ayant été en contact avec le foyer infectieux : pansement souillé, gants, compresses	DASRI	
			Déchets n'ayant pas été en contact avec le foyer infectieux: tablier...	DAE	
11	Détersion d'un escarre sacré avec débridement quotidien de la plaie	Plaie pouvant renfermer une grande quantité d'agents biologiques pathogènes Absence de risque d'écoulement de liquide biologique	Compresses, pansement et gants souillés ...	DASRI	
12	Elimination d'un poche de stomie non vidangeable	Absence de foyer infectieux Absence de risque d'écoulement de liquide biologique	Poche de stomie contenant des selles solides	DAE	
		Absence de foyer infectieux Risque d'écoulement de liquide biologique	Poche de jéjunostomie contenant des selles liquides	DASRI	Risque d'écoulement lors de la collecte et du traitement des déchets

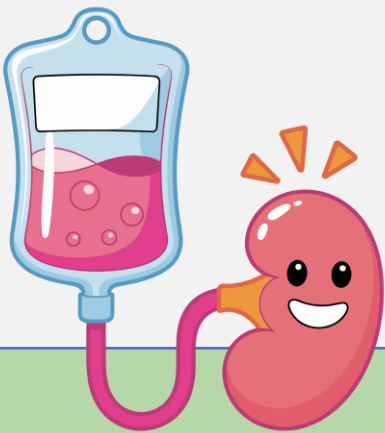


Spécificités en établissements de santé



N°	Situation de soins	Caractérisation du risque infectieux : Foyer infectieux / écoulement	Exemple de déchets produits	Filière d'élimination	Commentaire
1	Intervention chirurgicale à risque hémorragique (PTH)	Absence de foyer infectieux Risque d'écoulement de liquide biologique	Champ opératoire ou compresses fortement imprégnées de sang ...	DASRI	
		Absence de foyer infectieux Absence de risque d'écoulement de liquide biologique	Compresses souillées de sang, perfusion, poche de transfusion vide ...	DAE	
2	Intervention chirurgicale sans risque hémorragique (cataracte...)	Absence de foyer infectieux Absence de risque d'écoulement de liquide biologique	Compresses, casaques, gants, champ opératoire ...	DAE	
3	Réfection de pansements de type « VAC» ou de rhinoplastie ou mèche vaginale , pansement sur lymphoedème ...	Absence de foyer infectieux Risque d'écoulement de liquide biologique	Compresses, mèches, pansements américains ...fortement imprégnés de sang ou de liquide biologique	DASRI	
4	Ablation d'un système de drainage non vidangeable : ponction d'ascite, redon ...	Absence de foyer infectieux Risque d'écoulement de liquide biologique	Ensemble du système de drainage	DASRI	Risque d'écoulement lors de la collecte et du traitement des déchets
5	Aspiration bronchique ou digestive productive	Absence de foyer infectieux Risque d'écoulement de liquide biologique	Poche d'aspiration UU	DASRI	Risque d'écoulement lors de la collecte et du traitement des déchets
				DAE	Si gélifié
6	Expectoration bronchique lors de séance de kinésithérapie respiratoire	Absence de foyer infectieux Absence de risque d'écoulement de liquide biologique	Pot à crachats	DAE	

N°	Situation de soins	Caractérisation du risque infectieux : Foyer infectieux / écoulement	Exemple de déchets produits	Filière d'élimination	Commentaire
8	Retrait du circuit de dialyse	Absence de foyer infectieux identifié Absence de risque d'écoulement de liquide biologique	Circuit de dialyse rincé et liquide de rinçage évacué	DAE	Obturation des raccords
		Absence de foyer infectieux identifié Absence de risque d'écoulement de liquide biologique	Circuit de dialyse rincé et liquide de rinçage non évacué	DAE	Si rinçage optimal Obturation des raccords
		Absence de foyer infectieux identifié Risque d'écoulement de liquide biologique		DASRI	Si rinçage non optimal Obturation des raccords <i>(si la mise en place de bouchons ne garantie pas l'étanchéité du circuit et si DAE compactés)</i>
		Absence de foyer infectieux identifié Risque d'écoulement de liquide biologique	Circuit de dialyse non rincé	DASRI	Obstacle du circuit
9	Retrait du circuit de dialyse péritonéale	Absence de foyer infectieux identifié Absence de risque d'écoulement	Circuit de dialyse péritonéale	DAE	Les poches sont vidangées au préalable avant d'être jetées
		Foyer infectieux avéré (diagnostic microbiologique) ou fortement suspecté (signes cliniques + liquide de recueil dialysat trouble en cours d'analyse)	Circuit de dialyse péritonéale	DASRI	
		Absence de risque d'écoulement	Déchets n'ayant pas été en contact avec le foyer infectieux suspecté : gants, tablier...	DAE	



Merci pour votre écoute



Réseau national des Centres d'appui pour la
Prévention des infections associées aux soins

